

SGA  
DSL  
17-7-17

ASSEMBLEE NATIONALE
SECRETARIAT ADMINISTRATIF
Arrivée le 04/07/17 à 12h20
Rétour le _____
N° d'Enregistrement 0426/L

**LOI N° 2017-10 DU 19 JUIN 2017**

portant autorisation de ratification, de l'accord de prêt signé à Vienne, le 09 novembre 2016, entre la République du Bénin et le Fonds OPEP pour le Développement International (OFID) dans le cadre du financement partiel du projet d'Appui au Développement du Maraîchage (PADMAR).

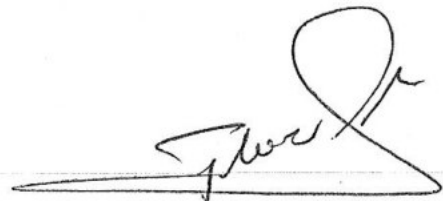
L'Assemblée nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 12 mai 2017 ; le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup> :** Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de douze millions (12 000 000) de dollars US équivalant à six milliards sept cent vingt millions (6 720 000 000) de francs CFA (au taux indicatif de 1 dollar = 560 F CFA), signé à Vienne, le 09 novembre 2016, entre la République du Bénin et le Fonds OPEP pour le Développement International (OFID), dans le cadre du financement partiel du projet d'Appui au Développement du Maraîchage (PADMAR).

**Article 2 :** La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 19 juin 2017

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général  
de la Présidence de la République,



Pascal Irénée KOUPAKI

ASSEMBLEE NATIONALE
Secrétariat Particulier du Président
COURRIER ARRIVEE
Le 05/07/17 Heure 16h13
N° d'Enregistrement 0426/L

